

Délibération du CONSEIL

*DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI - INNOVATION, RECHERCHE, PARTENARIATS
ECONOMIQUES ET EMPLOI - STRATEGIES ECONOMIQUES ET EMPLOI*

SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISES - MODIFICATION DU CONTENU DU SOUTIEN DE LA MEL A L'ASSOCIATION MAILLAGE CHARGEE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE PORTEURS DE PROJET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - ANNEE 2018

I. Contexte

La présente délibération répond aux enjeux prioritaires de l'emploi et du développement économique rappelés par le Président Damien Castelain lors de la présentation du projet métropolitain du 12 mai 2014.

II. Description des objectifs et modalités du partenariat

Par délibération n° 18 C 0182 du 23 février 2018 concernant trois structures d'accompagnement de porteurs de projet de l'Economie Sociale et Solidaire, la MEL avait acté le soutien à plusieurs structures, dont l'association Maillage.

Le texte de la présente délibération vient annuler le soutien financier de la MEL à l'association Maillage pour un montant de 39 000 euros tel qu'indiqué dans la délibération n°18 C 0182 du 23 février 2018. Le plan d'actions tel que présenté au Conseil Métropolitain du 23 février 2018 a connu, en effet, des modifications.

Pour mémoire, l'association Maillage a pour objet principal d'accueillir, orienter, former et accompagner les porteurs de projet souhaitant créer des activités associatives. Elle sensibilise également les habitants et les partenaires locaux à l'économie sociale et solidaire et pilote l'action CitésLab sur le territoire de Tourcoing-Wattrelos et Loos-Mons-en-Baroeul. Les agents CitésLab interviennent en amont des autres services à la création d'entreprise; par le biais d'actions de sensibilisation, ils ont pour mission de détecter les porteurs de projet potentiel et de les aider à passer de l'idée au projet. Leur action s'oriente prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville.

Parmi ces actions, l'association MAILLAGE avait prévu de reconduire en 2018 son intervention dans le cadre du Citelab de Tourcoing Wattrelos. Suite au départ de la personne en responsabilité, l'action ne pourra pas être reconduite. Les autres objectifs restent inchangés.

Pour l'année 2018 :

- l'accueil et l'orientation de 50 à 70 porteurs de projets ainsi que l'accompagnement de 16 à 20 projets vers la création d'activités en ESS ;
- la tenue de 10 événements de sensibilisation à l'ESS,

Pour le CitéLab de Loos-Mons-en-Baroeul, il est prévu :

- Le renforcement des points d'accueil de proximité dans les quartiers politique de la ville et une inscription dans les dynamiques locales pour intensifier le partenariat source d'orientation de publics;
- L'accueil et l'accompagnement vers le projet de 70 porteurs d'idée de projets et la mise en relation avec les professionnels de l'aide à la création d'activités du territoire métropolitain ;

La participation de la MEL annoncée à 39 000 euros passe à 30 000 euros (39 000 euros en 2017) ; elle s'élève à 10,9 % du budget prévisionnel annuel de la structure s'élevant à 275 074 euros pour l'année 2018 (11% du budget prévisionnel d'un montant de 355 340 euros en 2017). Les autres financeurs sont l'Etat (CGET), la Région Hauts de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, les villes bénéficiaires des actions.

En conséquence, la commission principale Développement Economique - Emploi - Recherche et Insertion consultée, le Conseil de la métropole décide :

- 1) D'accorder une subvention d'un montant de 30 000 € pour l'association Maillage ;
- 2) D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec l'association Maillage ;
- 3) D'imputer les dépenses d'un montant de 30 000 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 04/07/2018